

site internet
fnme-cgt.fr**réseaux sociaux**f FNME-CGT
t @FNMECGT
i fnmecgt

ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE DES CONDUITES D'IMMEUBLES ET MONTANTES GRDF : DANGER !

En février dernier, la Commission de Régulation de l'Énergie a fixé le tarif d'Accès des Tiers au Réseau public de Distribution (ATRD) de gaz pour GRDF. Celui-ci a augmenté de 27,5% pour les quatre prochaines années.

Pour rappel, le tarif ATRD rétribue les coûts d'acheminement du gaz supportés par le distributeur GRDF, facturés par les fournisseurs aux usagers. C'est sa principale ressource.

Lors de chaque négociation ATRD entre la CRE et GRDF, la question du CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits) est abordée. Ce CRCP corrige a posteriori les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Par rapport à l'ATRD6 qui s'est achevé cette année, cet écart représentait environ 800 millions d'euros, qui ont été intégrés en ressources pour GRDF dans l'ATRD7 et comptent pour une bonne partie dans l'augmentation du tarif subie par les usagers.

Dans le même temps, l'entreprise a décidé arbitrairement, sous les ordres de sa maison-mère ENGIE, l'allongement de la durée d'exploitation des Conduites d'Immeubles et Montantes (CI-CM) de gaz installées en immeubles collectifs à partir de 1979.

En effet, **le Conseil d'Administration de GRDF du 25 juillet 2024 a décidé de prolonger la Durée de Vie Technique (DVT) de ces ouvrages de 45 à 100 ans.**

Ce procédé a déjà été utilisé par l'entreprise (et dénoncé par la FNME-CGT) par le passé :

- En 2016, GRDF a acté la prolongation de la DVT des réseaux en PE (polyéthylène) et acier revêtu PE datant d'après 1980 ;
- En 2020, elle a augmenté la DVT des branchements individuels et collectifs PE et Acier.

Toutes ces décisions vont immanquablement mettre à mal la sécurité de la distribution du gaz en France, mais aussi et surtout celle des citoyens et usagers, lesquels ont déjà financé renouvellement et entretien par le biais de leurs factures.

L'argent disparu, ils devront payer une seconde fois lorsqu'il faudra remplacer ces conduites devenues hors d'âge et dangereuses.

La FNME-CGT redoute que des accidents ne surviennent d'ici là.

En réalité, ce tour de passe-passe ne vise qu'un seul but : débloquer les fonds provisionnés pour la sûreté des installations et les transformer en dividendes pour la maison-mère.





Après avoir ponctionné 700 M€ dans sa ligne budgétaire « Provision Pour Renouvellement » (PPR) en 2020, GRDF réitère la même opération pour un montant de 750 M€ en 2024.

La FNME-CGT condamne ces choix économiques qui ne servent qu'à financer l'actionnaire au détriment de la sécurité, de l'activité et la pérennité de l'entreprise ainsi que l'emploi.

Aujourd'hui, tout euro qui transite dans les comptes de GRDF finit d'une manière ou d'une autre dans les caisses d'ENGIE. La question qui se pose d'ores et déjà est de savoir ce que fera ENGIE de sa filiale lorsqu'elle aura absorbé la totalité de ses deniers ?

La FNME-CGT alerte aujourd'hui car les ouvrages concernés appartiennent aux communes qui en sont les propriétaires. Au travers des contrats de concession, GRDF s'engage à fournir des prestations dignes d'un grand service public, mais fait tout autrement.

La sécurité des biens et des personnes doit-elle passer après la voracité du Groupe ENGIE ? La sécurité industrielle est-elle désormais, coûte que coûte, au service de la finance ? Pour la FNME-CGT, c'est clairement non !